



RÈGLEMENTS DE LA
CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-ARSÈNE

Règlement no: 125.

Décrétant des travaux d'aqueduc: rue des Pins.

Attendu que l'eau potable est de bonne qualité suivant les analyses régulières requises par le Ministère de l'Environnement dans son règlement sur l'eau potable;

Attendu que les travaux permettront d'alimenter huit (8) nouveaux terrains dont trois (3) sont disposés à entreprendre des travaux de construction dès cette année, et que la longueur approximative à desservir est d'environ 350 pieds;

Attendu que le plan du réseau d'aqueduc a été préparé par M. Jean-Paul Roy, dossier 538, en date du 15 janvier 1990;

Attendu que le Ministère de l'Environnement a émis un certificat relatif à ces travaux en date du 23 février 1990, certificat no: 7311-01-01-G/0436008;

Attendu que le coût estimé des travaux pour cette partie de rue est estimée à 9338,39, soit environ 26,68 \$ du pied linéaire suivant le calcul effectué à partir de l'estimé global du réseau qui devrait coûter en tout environ 28 085,47 \$ (voir tableau A);

Attendu qu'il y a lieu d'y effectuer certains calculs pour bien représenter la partie à effectuer, voir tableau "B";

Attendu que trois propriétaires sont prêts à verser la totalité des coûts, selon l'estimé ci-haut, ce qui représente une somme d'environ 4118,06 \$, soit 308,7 pieds taxables à 13,34 \$ le pied linéaire;

Attendu que le conseil s'appropriera le solde à même le budget aqueduc (fonds d'administration), soit une somme d'environ: 5220,33 \$;

Attendu qu'un avis de motion a régulièrement été donné le 5 février 1990;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Gaétan Michaud appuyé par Madame Pauline Bérubé et unanimement résolu qu'un règlement de ce conseil, portant le numéro : 125, soit et est adopté et qu'il soit statué et décreté par ce règlement comme suit:

Corporation Municipale de la Paroisse St-Arsène

49, DE L'ÉGLISE, C.P. 66 ST-ARSENE CTÉ RIVIERE-DU-LOUP, QUÉ. G0L 2K0

"TABLEAU A"

TRAVAUX D'AQUEDUC - ESTIME.

RUE DES PINS.

950 pieds de conduite aqueduc PVC 6 " classe 150 à 7,15	6792,50 \$
950 pieds de steerofoam 1½ " à 10 \$ la feuille	1187,50
4 manchons de 6" en fonte à 150 \$ l'unité	600,00
2 T en fonte	300,00
2 bornes-incendies & accessoires avec valve et guide	2100,00
2 rehaussement de bornes-incendies 12 "	125,00
petits outils	200,00
2 coude en fonte 90°	<u>190,00</u>
	taxe provinciale 9%:
	<u>1034,55</u>
	<u>Total A :</u>
	<u>12529,55</u> \$.

Ouvrage et location de machinerie:

10 jours X 8 h X 3 hommes X 10 l'heure	2400,00
Bénéfices marginaux 12 %	288,00
10 jours excavatrice 8 h X 52 \$ l'heure	4160,00
Réparer asphalte route 291	1500,00
10 jours de location de compacteur	350,00
test d'étanchéité	<u>1000,00</u>
	<u>TOTAL B :</u>
	<u>9698,00</u> \$

BRANCHEMENT AQUEDUC ET EGOUT:

16 arrêt principal 3/4 à 15,86	285,76
16 arrêt de ligne 3/4 à 27,93	446,88
16 compteurs d'eau à 75 \$	1200,00
400' cuivre 3/4 K mou à 2 \$	800,00
8 union 3/4 fraisée à 10 \$	80,00
16 sellette d'égout 5" PVC	900,00
32 coudes PVC 5 " pour raccordement	224,00
16 boîtes de services avec tige	Taxe provinciale 9%
	<u>720,00</u>
	<u>483,68</u>
	<u>TOTAL C :</u>
	<u>5857,92</u> \$
	<u>GRAND TOTAL :</u>
	<u>28085,47</u> \$

Préparé par François Michaud Secr-trésorier.

François Michaud

TABLEAU "B".

Total des pièces encastrées : 12529,55 \$

$$12529,55 \times \frac{350'}{950'} = 4616,15 \rightarrow 4616,15 \$$$

Ouvrage : total Direct : 9698,00
 Moins: Test Électrique (1000,00)
 " Réparer asphalte (1500,00)

$$\frac{7198,00}{9698,00}$$

$$7198,00 \times \frac{350'}{950'} \Rightarrow 2159,40 \rightarrow 2159,40 \$$$

Branchement Aqueduc-réseau:

Total Direct : 5857,92

$$5857,92 \times \frac{7}{16} = 2562,84 \rightarrow 2562,84$$

Total du projet : 9338,39 \$

François Trudel Sen. Lessard

Formules Municipales Ltée

33 rue Racine
Farnham (Québec)
J2N 3A3

Téléphone
Farnham (514) 293-5377
Montréal (514) 866-7148
(514) 866-8242
Autres 1-800-363-8304



Un siècle d'existence... cent ans de compétence!